

Le 28 novembre 2018

Bulletin n° 064

## PRÉPARATION EN VUE DE LA MÉDIATION ET DE L'ARBITRAGE

En raison de l'adoption d'une loi de retour au travail, le comité de négociation doit se préparer en vue du processus de médiation. Le comité est résolu à obtenir des ententes avant le début du processus d'arbitrage exécutoire, mais seulement si de véritables solutions sont apportées aux dossiers que sont la santé et la sécurité, la surcharge de travail, l'égalité pour l'ensemble des travailleurs et travailleuses des postes, les hausses salariales supérieures à l'inflation, les effectifs en nombre suffisant et l'amélioration de l'équilibre travail-famille.

### Prochaines étapes

La ministre du Travail est censée nommer sous peu une arbitre-médiatrice ou un arbitre-médiateur. Ensuite, une date sera fixée pour entamer le processus de médiation d'une durée de sept jours. Si des progrès sont réalisés, et que les deux parties en conviennent, ce processus pourra être prolongé d'une durée pouvant aller jusqu'à sept jours. Si aucune entente n'est conclue au terme de la médiation, les dossiers non réglés feront l'objet d'un processus d'arbitrage. Ce n'était pas notre intention d'en arriver à ce processus, et il est hors de question d'accepter toute entente qui n'apporte pas de véritables solutions aux enjeux majeurs simplement pour nous soustraire à ce processus. La loi permet aux parties de conclure des ententes négociées en tout temps avant le dépôt du rapport de l'arbitre-médiatrice ou de l'arbitre-médiateur à la ministre. Et c'est l'objectif que nous entendons poursuivre.

### Travailler sous le coup de la loi

Compte tenu de la loi de retour au travail, les conventions collectives arrivées à échéance sont de nouveau en vigueur. Toutes les dispositions sont rétablies. Nous ne voulions pas vivre une autre période des Fêtes sans obtenir de meilleures conditions de travail. Nous nous retrouvons dans cette situation parce que Postes Canada s'est croisé les bras et a refusé d'apporter des solutions en réponse à nos préoccupations. Si Postes Canada avait négocié de bonne foi, nous aurions pu obtenir de nouvelles conventions collectives il y a des mois de cela, et elles auraient amélioré nos conditions de travail avant l'arrivée de cette période très occupée.

### Nous poursuivons la lutte.

Solidarité,

Nancy Beauchamp

Négociatrice en chef, unité des FFPS

Sylvain Lapointe

Négociateur en chef, unité urbaine

2015-2019 / Bulletin n° 459

/bt sep b 225 / scfp 1979

**Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes • La lutte continue**